



Bulletin municipal

Rétrospective 1995 - 2007

ANNÉE 2007 N° 24

SOMMAIRE

Page 2

*Bâtiments Communaux
Village Vacances*

Page 3

*Aménagement voirie
Enfouissement des
réseaux*

Page 4

*Assainissement
Communal*

Page 5

*Assainissement
Intercommunal*

Page 6 - 7

Plan des réalisations

Page 8 - 9

Finances

Page 10

*Environnement
Urbanisme
Littoral*

Page 11

*Culture
Patrimoine
Jeunesse
Personnel Communal*

Page 12

Intercommunalité

Chères Getariar,
Chers Getariar,

Les deux équipes municipales que je dirige depuis juin 1995, ont travaillé pour entretenir le patrimoine communal, l'embellir et l'enrichir, et pour dynamiser encore plus Guéthary, tout en préservant et respectant son environnement.

Entre l'étude et sa réalisation, la modernisation de la station d'épuration a demandé 10 ans. Aujourd'hui, le résultat est là : la baie de Cenitz est classée en catégorie A (eaux de baignade de très bonne qualité) alors quelle était interdite à la baignade.

Notre volonté de préserver l'environnement du littoral a été écoutée et entendue. Le Conservatoire du Littoral a acheté les parcelles de terrain de Cenitz. C'est un label reconnu au niveau national qui devrait préserver l'aspect sauvage de notre rivage à long terme.

L'aménagement des voies a été l'occasion d'organiser des réunions d'échanges avec les riverains, de réfléchir sur les sens de circulation et les emplacements de stationnement, en prenant en compte les préoccupations des usagers, mais en privilégiant toutefois le piéton, dans cette société du "tout voiture".

Nous sommes conscients que notre voirie n'est pas en très bon état et que l'entretien qui est assuré chaque année est certainement insuffisant. Mais avant d'entreprendre la réfection d'une chaussée, il convient d'enfouir les lignes de téléphone et d'électricité, de reconstruire l'éclairage public, de renforcer ou normaliser les canalisations et branchements d'eau potable, d'eau usées et pluviales. Beaucoup a été réalisé dans ces domaines là et prochainement notre voirie sera à la hauteur de nos efforts.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2006, l'école maternelle est bilingue (français et basque). Cette année, une classe sera également ouverte à l'école primaire pour les élèves du Cours Préparatoire. Mais les salles de classe commencent à faire cruellement défaut. L'inspection d'Académie estime le besoin de deux salles supplémentaires à l'école primaire. Le moment est peut être venu d'envisager la création d'un groupe scolaire pour faire face à ces problèmes.

Un effort particulier pour le fleurissement du village a été encouragé par le Comité Départemental du Tourisme. Guéthary a ainsi obtenu le second prix dans sa catégorie.

Pour préserver au mieux le patrimoine architectural, urbain et paysager, une zone de protection a été définie, et divers documents rédigés pour vous aider dans vos démarches. Des brochures vont être éditées suite à la réforme du Code de l'urbanisme.

Dans le domaine culturel, à noter l'inscription de l'Église à l'inventaire des Monuments Historiques et la labellisation du musée municipal en "Musée de France".

L'association paroissiale Saint-Nicolas ne pouvant assurer seule la rénovation du cinéma Getari enea, la commune, aujourd'hui aidée par la Communauté de Communes Sud Pays Basque, a engagé depuis plusieurs années des démarches pour l'implantation du Théâtre du Rivage. Le dossier est maintenant en attente de confirmation de financement par les différents partenaires.

Tout le village a été en émoi à la suite des attentats et autres actes de terrorisme commis en ce début d'été. Nous apportons notre soutien aux familles ainsi touchées.

Vous m'accorderez de terminer avec une pensée particulière pour notre regretté Hubert DEJARDIN, conseiller municipal et doyen de notre assemblée depuis juin 1995, tragiquement disparu tout dernièrement.

Le Maire,
Albert LARROUSSET

BÂTIMENTS COMMUNAUX



1996, réalisation de sanitaires sur la jetée des Alcyons



1996, aménagement de cantine scolaire école maternelle et primaire

Aide de l'Etat



1997, mise en place d'un guichet automatique de banque sur la RN 10



En 1998, aménagement de la mairie (salle de réunion, archives)

Aide de l'Etat



En 2002, mise en place d'une bibliothèque municipale à l'office de tourisme

Aide du Département



2003 / 2004, rénovation de la maison des associations Etchartia

Aide de l'Etat



2003, réalisation du restaurant sur la promenade de la plage



2004, rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite au musée et au trinquet, création de 10 places de parking au trinquet



2005, réalisation du restaurant au parking de Cenitz



2006 / 2007 Aménagement de toilettes publiques et d'un accès pour personnes à mobilité réduite à la mairie

Aide de l'Etat et Département



VILLAGE VACANCES



1999; Construction d'une piscine.

Aide de l'Etat, Europe, Département



2005 / 2006, rénovation et mise aux normes

Aide de l'Etat, Europe, Région, Département et caisses de retraites



2007, aménagement de la placette et d'un parking supplémentaire

1996, appel d'offres pour la délégation de service public

2004 / 2005, nouvelle appel d'offre pour une durée de 17 ans

AMENAGEMENT DE VOIRIE

Mise à disposition de terrains privés avec convention pour l'aménagement de parking :



1996, Eskualduna
1999, Assombrenia



1998, aménagement Av. du G^{al} de Gaulle
entrée RN 10 - Poste



2001 / 2002,
aménagement de la
rue Swiecinski



1998, mise en place d'une numérotation des propriétés et d'une charte départementale de signalisation « vivons la ville »



2004, réfection du revêtement du fronton



2005, aménagement Av. du G^{al} de Gaulle
Zapatain bidea - Fronton



2006, aménagement du carrefour Hiriburua



2006, aménagement du Monument aux Morts



2007, rénovation de la terrasse Pierre LIOUS par le personnel communal

- Réparation provisoire de la voirie
- Réfection de la voirie : Arrobia, Dochenia, Haispoure, Assombrenia
- Renforcement réseau d'eau potable pour l'extension du réseau incendie

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

1998, réseaux Poste - RN 10 - Eglise

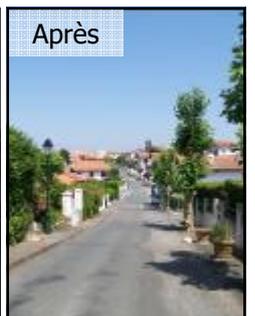


Le but de cette démarche est d'enfourer les réseaux de téléphone et d'électricité afin de rendre les quartiers sans poteaux ni lignes suspendues.

La démarche est longue (traitement des dossiers, convention avec les riverains,...) et coûteuse.

Ce n'est qu'à l'achèvement de ces travaux qu'il sera possible d'effectuer une réfection ou l'aménagement de la voirie.

2001-2002, réseaux Inta et Behereta



2005-2006, réseaux Dochenia, Estalo et Harispe

2007 - Travaux en cours d'étude chemin Hacharrenia, Port et Tinchant

ASSAINISSEMENT

Travaux réalisés de 1997 à 2004

Mise en séparatif :

- Aide de l'agence de l'eau de 40 % et le Département de 35 %
 - Poste église
 - Quartier du port
 - Quartier station d'épuration

Réhabilitation :

- Aide de l'agence de l'eau de 35 % et le Département de 35 %
 - chemin des acacias
 - Quartier baldareta
 - Chemin dufau

Extension :

- Maitrise d'œuvre : Communauté de Communes Sud Pays Basque
 - chemin des falaises
- Montant total (mise en séparatif et réhabilitation) 760 148 € H.T.
- Diagnostic de tous les branchements : 24 192 €
 - Aide de l'agence de l'eau de 50 %

Depuis le 1er janvier 2006 le service eau et assainissement a été transféré à la communauté des communes sud pays basque.

La société lyonnaise des eaux assure toujours le service.

EAU POTABLE

Renforcement et extension réseaux :

- Aide du Département de 25 %
 - Chemin dufau
 - Chemin behereta, inta
 - Chemin des falaises
 - Chemin cartacan, errepira, ahontz berroa
- Montant total (renforcement et extension réseaux) 309 576 € H.T.

Recensement des branchements au plomb.

- 342 branchements ont été répertoriés en 2002.
- En 2006, il reste 284 branchements au plomb

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Au 1er janvier 2005 la commune de Guéthary a créé un SPANC et a délégué ce service à la Lyonnaise des eaux (délégataire du service eau et assainissement de la commune).

Il s'agit d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif dont le rôle consiste à contrôler les installations d'assainissement, aussi bien lors de nouvelles construction que dans l'existant (habitations anciennes).

La vérification porte sur la conformité du dispositif (norme DTU 64-1), mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement.

Le technicien du SPANC vérifie donc, sur site, l'existence et l'implantation du dispositif. Pour ce contrôle et le suivi des éventuelles réhabilitations nécessaires, il réalise le plus souvent une fiche descriptive, comprenant notamment les défauts liés à la conception ou à l'usure des ouvrages et permettant de vérifier son bon fonctionnement (Problème de salubrité, pollution, voisinage ...).



En 2005, 19 installations ont été répertoriées lors de la mise place de ce service.

En 2006 5 installations ont pu être supprimées par la création d'un réseau d'assainissement au chemin des falaises.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Guéthary / St Jean de Luz Acotz

Des travaux pour un environnement durable

- Mise en séparatif et réhabilitation des réseaux de collecte, et diagnostic de tous les branchements
- Modernisation de la station d'épuration syndicale après réalisation d'un audit sur son fonctionnement
- Mise en place d'un traitement tertiaire
- Construction d'un émissaire
- Construction d'un poste de relèvement avec un bassin de 400 m³.

1994-1996

- Schéma Directeur du bassin versant de la baie de Cenitz

2000-2002

- Préparation des signatures et marchés
- Etude d'autorisation des rejets

1997-2003

- Travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux des deux communes



2003

- Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux et de rejet en mer
- Travaux de construction de l'émissaire en mer
- Construction du Poste de Refoulement Acotz



1999

- Signature du contrat d'Agglomération 1997-2002



2000

- Arrêté Préfectoral délimitant l'agglomération concernée et posant les objectifs.
- Contrat de conformité de branchement à Guéthary



2004

- Fin des travaux
- Mise en place du Comité de suivi
- Essais et tests
- 26 juin 2004 : Inauguration

Poste de refoulement - Acotz



Station d'épuration - Guéthary



Montant des travaux : 4 400 837 € (HT)

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|------|
| • Station d'épuration : | Agence de l'Eau : | 40 % |
| | Département : | 35 % |
| | Région : | 5 % |
| • Emissaire : | Agence de l'Eau : | 35 % |
| | Département : | 35 % |
| | Région : | 10 % |
| • Poste de refoulement : | Agence de l'Eau : .. | 25 % |
| | Département : | 35 % |
| | Région : | 10 % |

La volonté de tous les partenaires de cette opération a été constante.

Elle a été conduite dans le souci de résoudre les problèmes environnementaux en préservant l'équilibre naturel et les attentes et besoins des usagers qu'ils soient pêcheurs, sportifs, riverains ou touristes.

L'approche du Syndicat, a été aidé par la Région, le Département, l'Agence de l'Eau ainsi que les techniciens des organismes de tutelles et les responsables politiques.

La Directive Cadre Européenne a été intégrée afin d'assurer les conditions d'un développement environnemental durable.

A ce jour la plage de Cenitz est classée par la D.D.A.S.S. en A (eau de très bonne qualité).

L'ÉVOLUTION DES FINANCES DE GUÉTHARY DE 1996 À 2006 :

Un petit exercice de style pour juger notre politique financière. Dès 1996, nous nous étions engagés auprès des électeurs, à ne pas augmenter la pression fiscale locale. Ce pari ambitieux a-t-il été tenu et quelles en sont les conséquences ?

L'analyse des chiffres est délicate car il ne suffit pas de comparer les taux d'imposition des différentes taxes pour être certain de la pertinence de l'analyse. Du fait du mécanisme de revalorisation des bases fiscales chaque année il nous paraît plus juste de comparer les montants des impôts locaux payés en euro, après avoir vérifié que les locaux taxés n'ont pas subi de modifications venant fausser les calculs.

Résultats :**La vision du contribuable.**

En Euro constant la pression fiscale communale est restée stable (évolution de 17 % pour la Taxe foncière contre une inflation à 17.3 %).

Nos efforts ont cependant été occultés par l'augmentation impressionnante des autres composantes de votre fiscalité Locale :

- La région : + 87 % en euro et + 69 % hors inflation
- Le Département : + 42 % en euro et + 24 % hors inflation
- Les O.M : + 94 % en euro et + 77 % hors inflation

La perte de compétence en matière de collecte des ordures ménagères, la départementalisation du traitement, la mise aux normes des décharges ont pesé très lourd dans la balance financière. Le pouvoir nous a échappé et les coûts ont dérivé à notre corps défendant.

Montant de la Taxe Foncier Bâti - Bâtiment Communal

	Total	Commune	Région	Département	Ordures Ménagères
Taxe 1996	488,60 €	126,38 €	42,84 €	152,60 €	118,15 €
Taxe 2006	729,00 €	148,00 €	80,00 €	216,00 €	229,00 €
Ecart en euro 1996/2006	240,40 €	21,62 €	37,16 €	63,40 €	110,85 €
Ecart en % 1996/2006	49%	17%	87%	42%	94%
Inflation	17,3%	17,3%	17,3%	17,3%	17,3%
Ecart en Euro constant	156 €	-0 €	30 €	37 €	90 €
Evolution en % hors inflation	32%	0%	69%	24%	77%

En 10 ans les taux d'imposition ont augmenté :

- Commune : 2.8 %
- Département : 24.7 %
- Région : 65.1 %
- Ordures ménagères : 71.1 %

Evolution des principaux indices depuis 1996 :

- Inflation : + 17.3 %
- Coûts de construction : + 38.4 %

LA VISION DES FINANCES DE LA COMMUNE

Les recettes fiscales de la commune ont augmenté en euro de 40,4 % entre 1996 et 2006, soit 23.1 % hors inflation. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation physique des bases taxables : nouvelles constructions, agrandissements, piscines, etc.

Le tableau ci-dessous nous permet de juger de la baisse relative des dotations de l'Etat dans les recettes de la commune. De 49.7 % des recettes en 1996 la part des dotations baisse à 44.5 % en 2006. L'augmentation en valeur des dotations masque en fait une baisse de plus de 3 % en euro constant sur la période.

Année	Taxes	% total	Dotation	% total	Total
1996	328 178 €	50,3%	324 222 €	49,7%	652 400 €
1997	326 955 €	50,1%	326 130 €	49,9%	653 085 €
1998	349 064 €	51,5%	328 522 €	48,5%	677 586 €
1999	351 484 €	51,3%	333 477 €	48,7%	684 961 €
2000	371 709 €	56,3%	287 947 €	43,7%	659 656 €
2001	373 280 €	55,1%	303 799 €	44,9%	677 079 €
2002	439 921 €	58,1%	317 503 €	41,9%	757 424 €
2003	396 911 €	55,3%	321 145 €	44,7%	718 056 €
2004	429 333 €	54,6%	357 614 €	45,4%	786 947 €
2005	449 539 €	55,4%	361 190 €	44,6%	810 729 €
2006	460 724 €	55,5%	369 772 €	44,5%	830 496 €

Evolution	40,4%	14,0%	27,3%
Inflation	17,3%	17,3%	
Evolution hors inflation	23,1%	-3,3%	

Notre gestion ne s'est pas faite en hypothéquant les générations futures :

La dette globale de la commune ainsi que la dette par habitant a été réduite :

En 1996 le remboursement de la dette représente 356 615 euros soit pour 1.109 habitant (Population Insee) une charge de 322 € pour 296 euros de recette fiscale par habitant,

En 2006 le remboursement de la dette représente 323 585 euros soit pour 1.296 habitant (Population Insee) une charge de 250 € pour 293 euros de recette fiscale par habitant,

Le poids de la dette à donc diminué en valeur absolue, et en valeur relative par habitant.

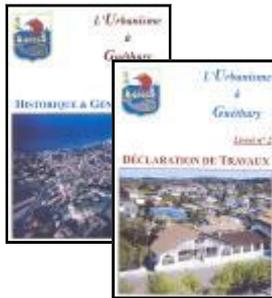
URBANISME

Le 6 mai 2001, mise en place d'un plan de zonage d'assainissement

1998 / 2003, mise en place d'une Z.P.P.A.U.P.

2000, révision du P.O.S.

2004, le P.O.S devient le P.L.U.



Afin de faciliter vos démarches, deux livrets d'urbanisme sont à votre disposition en mairie.

Livret n° 1 : Historique et généralités (présentation du P.L.U. et de la Z.P.P.A.U.P.)

Livret n° 2 : Déclaration de travaux

2004 / 2006, construction par le C.O.L. de 35 logements sociaux au Lotissement Hiriburua (12 appartements destinés à la location et 23 en accession à la propriété dont 9 en pavillons individuels)

ENVIRONNEMENT / LITTORAL



Intégration des conteneurs



1999 / 2006, stabilisation de la falaise (propriété « Landa Berria », commune de Bidart et Guéthary)



Aide du Département

2002, enrochement de la digue et réfection de la câle du port



2004, conservatoire du littoral - colline de Cenitz

2000 / 2004, Aménagement Plan Plage Cenitz. (Poste MNS, Confortement des berges du Baldareta, Aménagement parking Cenitz)



Réalisé en intercommunalité avec St Jean de Luz.

Financement à 75 % par :

- Etat / Europe / Région
- Département
- Agence de l'Eau

2005, création du sentier du littoral

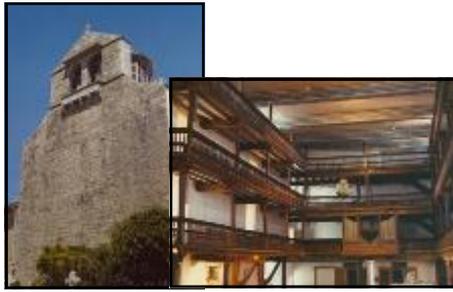


2007, étude de réhabilitation de 3 sites littoraux (Jetée des Alcyons, Sentier des Baleines, Cenitz)

Financement à 60 % par : Etat, Région, Département

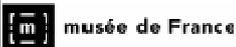
CULTURE / PATRIMOINE

En 2001, après de longues années de demandes, l'église a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.



4 saisons muséographiques ont permis de retracer l'histoire de Guéthary (pelote, port, la gloire des bains de mer et le garum)

En 2004, le musée municipal est labellisé Musée de France



Le patrimoine de la commune s'est enrichi de divers dons et acquisitions :



En 2005, le musée municipal a fêté ses 20 ans



En 1995, don de 3 sculptures par C. VISEUX



Pour le passage à l'an 2000, la commune a commandé auprès de M. DUBOSQ une œuvre intitulée les « Laminak »



Acquisition en 2002 d'une tapisserie murale réalisée par l'Abbaye de Belloc à partir d'un carton de M. DIESSE



Acquisition en 2003 d'une peinture de L. CABIE



En 2006, restauration de la toile de la nativité.

Aide de la F.R.A.M. et la D.R.A.C.

JEUNESSE



En 1997, réalisation d'un Bowl de skate



En 1997, ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement (fermé depuis 2002 par manque de fréquentation)

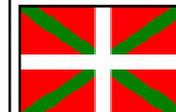
Rentrée scolaire 1997, création d'une garderie périscolaire par l'association « HAURRAK » pour les enfants des écoles maternelle et primaire de Guéthary.

En 1998, signature d'un contrat « Petite Enfance » avec la C.A.F. de Bayonne



A la rentrée scolaire 2006 mise en place du bilinguisme basque à l'école maternelle

A la rentrée 2007 à l'école primaire.



PERSONNEL COMMUNAL

Michel DIRASSAR est décédé le 12 mars 1996 pendant son service.

- En 2000, création d'une police municipale en remplacement du poste de garde champêtre
- Application des 35 heures en 2002 et annualisation du temps de travail dans les services techniques (32 heures sur 4 jours en période normale, 44 heures par semaine en saison estivale).
- Amplitude des horaires d'accueil au public dans les services administratifs (9h30/12h30 et 14h/17h)
- En 2003, 2 agents affectés au service des ordures ménagères ont été mutés au Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets (S.I.E.D.).
- Entre 2000 et 2007, 5 agents sont partis à la retraite .



Déchets en mer



Déchets sur les plages

1998-1999, officialisation du programme de ramassage des déchets flottants entre les Elus du Littoral et Kosta Garbia.



2000 / 2002, transfert de compétences au S.I.E.D.



- Elimination des déchets
- Collecte des ordures ménagères
- Points d'apport volontaire
- Micro déchetterie
- Mise en place d'un tri sélectif
- Système de compostage



Créé par arrêté Préfectoral le 23 août 2002.

Traitement des déchets des ménages y compris ceux des plages. Décharge, transport, tri et stockage

Syndicat d'études

SCOT
Sud Pays Basque
Schéma de Cohérence Territoriale



L'élaboration du S.C.O.T. a été un moment privilégié de débat collectif, de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. Le projet d'aménagement et de développement durable repose sur deux principes :

Solidarité entre le littoral et l'intérieur pour garantir une répartition des activités économiques et la cohésion sociale

Respect des spécificités de chaque territoire communal et du patrimoine culturel et environnemental

Communes membres du S.C.O.T. :

- Ainhoa
- Ahetze
- Arbonne
- Ascain
- Bidart
- Biriartou
- Ciboure
- Guéthary
- Hendaye
- Saint Jean de Luz
- Saint Pée sur Nivelle
- Sare
- Urrugne



Les orientations dégagées par le S.C.O.T. ont amené logiquement les acteurs locaux à s'interroger sur leur mise en œuvre.

Après une longue réflexion les maires ont affirmé l'intérêt au principe d'une communauté de communes.

Par arrêté Préfectoral du 16 septembre 2005 le périmètre était fixé à 12 communes (les 13 communes du S.C.O.T. sauf Bidart). Le 21 décembre 2005, le Préfet créait la Communauté de Communes Sud Pays Basque. Elle a vu le jour le 1er janvier 2006 et elle a adopté les statuts dans les compétences exercées. Le nombre de sièges a été fixé à 37.

Guéthary a deux sièges et la vice présidence du service public de l'assainissement collectif et non collectif et gestion du littoral.

La taxe professionnelle unique a été instaurée, une compensation a été attribuée aux communes.